

Procès-verbal
Du conseil d'établissement
Collège des Compagnons
Séance du 28 février 2024, à 19 h 30
Salle L'Émerillon (local D-222)
3643, avenue des Compagnons, Qc G1X 3Z6

À noter, la rencontre s'est tenue en présence et en visioconférence.

Sont présents :

En salle :

Monsieur Stéphane Lapierre, président
Monsieur Maxim Pilote, directeur
Madame Gésébelle Fortin, secrétaire
Monsieur Dany Houde, parent et trésorier
Monsieur Christian Lavoie, parent
Madame Jade Leclerc-Tremblay, élève présidente de l'AGEC
Madame Sandrine Vermette, élève coprésidente de l'AGEC

En visioconférence :

Madame Marie-Sophie Ivers, enseignante
Madame Sarah Garneau, enseignante
Monsieur Louis Migotto, enseignant
Madame Isabelle Poulin-Fiset, enseignante
Madame Carine Turcotte, professionnelle
Madame Sonya Trudeau, parent

Sont absents :

Madame Cynthia Cliryx, vice-présidente
Madame Mélanie Boulanger, parent
Madame Cindy Marcoux, parent

Agit comme secrétaire : Gésébelle Fortin

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Lapierre procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. INTERVENTION DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Lapierre fait la lecture de l'ordre du jour et demande aux gens s'il y a des questions ou des sujets qui doivent être ajoutés.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. INTERVENTION DU PUBLIC
3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2024
5. APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES ET DES VOYAGES
6. APPROBATION DE LA PROPOSITION DE GRILLE-MATIÈRE 2024-2025
7. MISE À JOUR DU PLAN DE RATTRAPAGE DU MEQ
8. ADOPTION D'UNE NOUVELLE SECTION DE LA POLITIQUE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION
9. INFORMATION DE L'AGEC
10. INFORMATION DU PRÉSIDENT
11. INFORMATION DE LA TRÉSORERIE
12. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS
13. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)
14. INFORMATION DE LA DIRECTION
15. QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES
16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Christian Lavoie, appuyé par madame Carine Turcotte et résolu d'adopter à l'unanimité l'ordre du jour tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2024

Monsieur Lapierre invite les gens à consulter le procès-verbal de la rencontre du 24 janvier 2024 et demande s'il y a des commentaires ou des questions.

Mme Ivers mentionne qu'au point 8, premier paragraphe, il n'y a pas de « s » au mot politique puisque c'est la politique.

Madame Trudeau mentionne qu'il manque un « s » au mot cellulaire dans le titre.

Il est proposé par madame Sarah Garneau et proposé par madame Marie-Sophie Ivers et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 24 janvier 2024.

5. APPROBATION DES SORTIES ÉDUCATIVES ET DES VOYAGES

Monsieur Maxim Pilote fait la présentation des sorties et des voyages :

- Coupe des sciences Protic 5 (Université Laval)
- Projet de la nuit Mauve (Collège des Compagnons)
- Sortie Bunker des sciences (Lévis)

Madame Sonya Trudeau demande s'il y a des enseignants présents au Collège avec les élèves lors de la nuit Mauve au Collège.

Monsieur Pilote répond qu'il y a deux enseignants qui sont présents avec eux pour cette activité. Madame Marie-Noël Rada et Monsieur Étienne Vachon seront présents avec les 50 élèves qui participent à cette activité.

Il est proposé par monsieur Dany Houde, appuyé par madame Sonya Trudeau et résolu d'adopter à l'unanimité les activités et sorties éducatives présentées.

6. ADOPTION DE LA PROPOSITION DE GRILLE-MATIÈRE 2024-2025

Monsieur Lapierre mentionne qu'on apporte une correction au libellé du point 6, en modifiant le mot « adoption » par le mot « approbation ».

Monsieur Pilote propose de passer aux modifications du document plutôt que de passer tout le document en entier, puisqu'il a déjà fait l'objet d'une adoption en début d'année.

La modification proposée est de retirer le cours Oser s'entreprendre qui est un cours de 4 périodes pour le remplacer par un cours de géographie culturelle qui est de 4 périodes.

Pour les gens moins familiarisés avec le document, il est obligatoire d'avoir 36 périodes en tout.

Le cours Oser s'entreprendre étant en déclin dans les demandes parmi les choix, il n'y a pas de classe à pleine capacité pour cette option. Cours qui était axé sur l'entrepreneuriat. Il sera donc changé par le cours de géographie culturelle.

Le cours de géographie culturelle répond plus à un environnement comme on le vit de nos jours avec l'immigration qui change la répartition des cultures et des populations sur la planète. À ce nouveau cours sera aussi intégré une dimension entrepreneuriale adaptée. Les élèves devront, entre autres, y faire l'organisation de la semaine culturelle et de son financement.

Monsieur Lavoie demande si les périodes qui traiteront d'histoire et celles qui concerneront la géographie seront présentées de manière séparée. Monsieur Pilote répond qu'elles seront unifiées, car le contexte historique amène l'explication de la géographie et vice versa.

Ce cours est un programme du ministère de l'Éducation, il est donc balisé.

Monsieur Louis Migotto pose une question concernant l'organisation du cours de culture et citoyenneté québécoise.

Monsieur Pilote lui indique qu'il y a encore une année de grâce pour organiser la grille matière pour répondre à l'obligation du Ministère.

Le reste de la grille matière demeure donc la même que celle de l'année précédente.

Il est proposé par monsieur Christian Lavoie, appuyé par monsieur Stéphane Lapierre et résolu d'adopter à l'unanimité la grille matière 2024-2025 comme proposée.

7. MISE À JOUR DU PLAN DE RATTRAPAGE DU MEQ

Monsieur Pilote affirme que la mise en place du plan de rattrapage est en cours présentement. Le plus grand défi est de trouver les ressources pour donner les périodes de rattrapage, car peu d'enseignants sont à temps partiel. C'est donc sur une base volontaire que les enseignants donnent un coup de main pour le plan de rattrapage.

Une somme d'environ 180 000 \$ a été accordé au Collège des Compagnons, ce qui équivaut approximativement à 1 700 périodes. Ainsi, nous pouvons répondre à toutes les demandes déposées. Il y a eu une analyse de résultats pour les groupes en histoire de secondaire 4, et une aide proactive a été apportée aux élèves avant que le plan de rattrapage ait été mis en place.

Le Ministère était plus en faveur du tutorat, alors que le Collège était plus en faveur d'aider les groupes. Ce n'est pas une obligation de faire du tutorat, alors on aide les élèves en mode coenseignement, ce qui vient en aide à beaucoup plus d'élèves.

Monsieur Pilote souligne la participation active de l'équipe des enseignants pour les solutions qui doivent être mises en place pour venir aider les élèves adéquatement.

Monsieur Dany Houde demande si les sommes inutilisées à la fin de l'année scolaire sont reportées à l'année suivante ou si elles sont perdues. Monsieur Pilote répond que le plan de rattrapage couvre l'année jusqu'au mois de décembre 2024. Donc, une partie des sommes sera donc utilisée de septembre à décembre 2024 et le Ministère injectera une autre somme au début de l'année scolaire 2024-2025 pour la période de septembre à décembre 2024.

Il y a aussi des sommes qui sont réparties pour les services professionnels dans le plan de rattrapage. Il y a des analyses de dossiers des élèves pour mieux déterminer leurs besoins pour leur réussite scolaire. Ainsi, une personne pourra facturer les heures qu'elle fera en surplus de son travail habituel, selon ses disponibilités, pour répondre aux besoins du plan de rattrapage.

8. ADOPTION D'UNE NOUVELLE SECTION DE LA POLITIQUE POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Monsieur Pilote indique que pour répondre à une demande du Ministère concernant la politique pour contrer la violence et l'intimidation, une section pour contrer les violences sexuelles doit y être ajoutée.

Monsieur Lapierre propose de repasser le plan de lutte au complet. Monsieur Pilote offre plutôt de lire le document de manière rapide en mettant l'emphase sur les parties concernant les violences sexuelles et les moyens pour contrer celle-ci.

Tous les éléments concernant la prévention sont présentés, ainsi que l'intervention et les procédures à suivre lors de situations à caractère sexuel survenant au Collège.

Selon l'étude Compass, il y aurait 21 % des élèves qui ont reçu des images, des photos ou des vidéos à caractère sexuel dans les 30 derniers jours. 1 % a partagé une image ou une vidéo à caractère sexuel sans leur consentement. Monsieur Pilote mentionne que ce sont des problématiques auxquelles le Collège est confronté et qui doivent être gérées.

Monsieur Pilote indique qu'il souhaiterait éventuellement présenter les résultats de l'étude Compass.

Il précise que les Centres de services pourront divulguer les divers plans élaborés par chacune des écoles sur leur site Internet pour permettre aux parents de pouvoir comparer ce qui se fait dans les écoles en matière de lutte contre l'intimidation et les violences sexuelles.

Il divulgue que la procédure normalement suivie lorsqu'il y a des plaintes déclarées est la suivante : les plaintes sont d'abord faites auprès de la direction de l'école. Si le parent n'est pas satisfait du traitement qui a été fait, il devra par la suite s'adresser au Centre de service scolaire et s'il n'est toujours pas satisfait du traitement de la plainte il s'adressera au protecteur national de l'élève.

Dans le cas d'une plainte à caractère sexuel, le parent pourra s'adresser directement auprès du protecteur national de l'élève s'il le désire. Toutefois, les policiers pourront être impliqués dans le processus si l'élève et les parents le souhaitent pour la suite des procédures, car c'est un délit criminel.

Monsieur Pilote poursuit la présentation des moyens et des procédures du plan de lutte pour contrer les violences sexuelles. Il fait l'énumération des étapes suivies lorsqu'un cas est dévoilé par un élève qui est victime d'un geste à caractère sexuel. Il continue avec les actions envisager pour l'encadrement et l'accompagnement des élèves (victime et agresseur). Il fait ensuite référence aux actions et sanctions auxquelles les agresseurs peuvent s'exposer.

Il y aura des formations qui seront offertes au personnel, qui sont élaborées par le Ministère, mais celles-ci ne sont pas encore définies, elles sont à venir.

Mme Turcotte précise toutefois que les professionnels de l'école ont déjà un protocole en place lorsque survient une situation considérée comme étant de la violence sexuelle.

Il est proposé par madame Marie-Sophie Ivers, appuyé par madame Isabelle Poulin-Fiset et résolu d'adopter à l'unanimité le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation tel que présenté.

9. INFORMATION DE L'AGEC

Les projets avancent et seront présentés à l'AGEC pour que les élèves puissent les approuver. Une rencontre de l'AGEC est prévue à la fin mars.

La semaine culturelle qui devait avoir lieu au mois de mars se tiendra plutôt au mois de mai.

10. INFORMATION DU PRÉSIDENT

Il n'y a aucune information du président.

11. INFORMATION DE LA TRÉSORERIE

Il n'y a aucune information de la trésorerie.

12. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Lapierre mentionne qu'il y a eu une présentation concernant la citoyenneté éthique à l'ère du numérique et qu'il y a des discussions concernant la fréquentation d'école et de la politique concernant la contribution financière exigée auprès des parents.

13. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

Monsieur Pilote mentionne que l'OPP a participé à 2 activités, dont celle de la semaine des enseignants, en février, par la confection de biscuits et autres gâteries apprécié des enseignants et du personnel de l'école. Il tient à souligner et à remercier les parents pour leur implication.

Des parents ont aussi participé au festival d'hiver qui s'est bien déroulée lors de la journée du 14 février. Il précise que 83 % des élèves ont participé à cette activité.

Il remercie donc les parents de l'OPP pour leur support et leur participation aux activités organisées.

14. INFORMATION DE LA DIRECTION

Monsieur Pilote indique que la période des inscriptions prend fin le 1^{er} mars 2024. Sur 1 453 élèves il manque 112 inscriptions pour finaliser l'exercice.

15. QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES

Aucune questions et demandes.

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Christian Lavoie, appuyé par madame Sarah Garneau et résolu à l'unanimité de levée l'assemblée.

Levée de l'assemblée à 21 h 17.